



# Conseil communal de Chavornay

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 5 MAI 2022.

Présidence de M. Alain HUSSON.

La séance débute à 20h.

Membres présents : 53

Sont excusés : Mesdames Suzanne BACHMANN, Béatrice DESVERGNE et Kornélia THIERY.

Messieurs Maniks KRASNIQI, Gaël MAIRE, Romain MALHERBE et Junior MBANGU.

M. Alain HUSSON, président, après nous avoir souhaité la bienvenue pour ce premier Conseil de l'année 2022, nous dit que cette séance a quelque chose de particulier, car c'est une première qui peut enfin se dérouler dans la salle prévue à cet effet. Nous pouvons définitivement « tomber » les masques et les distances sanitaires, d'alors ne sont plus de mises... mais tout de même gardons l'œil.

Avant de nous lire l'ordre du jour, M. HUSSON nous informe que le bureau a reçu hier une interpellation qui sera traitée au point 4 de notre ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021.
2. Communications de la Municipalité.
3. Communications des commissions permanentes et/ou des délégués aux associations intercommunales.
4. Questions – Pétitions.
5. Compléments I au budget 2022.
6. Salle de sport I, foyer et salle polyvalente – Changement de la sonorisation – Demande de crédit.
7. Salle de sport I – Rénovation de la toiture plate partie douche/hall d'entrée – Demande de crédit.
8. Temple de Chavornay – Changement du chauffage et du tableau électrique – Demande de crédit.
9. Rue de l'Industrie – Réfection d'un tronçon de chaussée, remplacement de la conduite d'eau potable et d'une borne hydrante – Demande de crédit.

Il n'y a pas de remarque, l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021.**

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

**Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021 est accepté à l'unanimité.**

**2. Communications de la Municipalité.**

Nous avons reçu des communications écrites :

Communications écrites :

1. Verneret – Terrain multisport :

Pas de discussion.

2. Informatique :

Pas de discussion.

3. Ressources Humaines :

- 2.1 Mme Nadia GLOOR pense qu'il y a une petite erreur, elle pense que le nouvel ASP ne s'appelle pas Sven STEINER, mais Steven.

La discussion est close.

4. Journée des communes vaudoises :

Pas de discussion.

Communications orales :

- 2.2 M. Pascal DESPONDS, Municipal, nous dit que ce n'est pas une communication, c'est une requête. Concernant la journée des communes vaudoises, il faudrait encore 5 ou 7 personnes sous la cantine pour placer les gens et les encadrer pendant une période. Le 2<sup>ème</sup> travail qui est plus les « gros bras », s'il peut se permettre de le dire ainsi, c'est pour le montage de la cantine avec Yves LEUENBERGER en date du 28 mai. Vous pourrez passer vers Yves et lui-même en fin de séance pour vous inscrire et Mme Véronique MALHERBE fera office de greffière.

3. **Communications des commissions permanentes et/ou des délégués aux associations intercommunales.**

CISEROC :

Pas de communication.

Commission de recours en matière de taxes et d'impôts.

M. Steve GRUAZ nous informe qu'une affaire est cours.

ARCC :

M. Claude AUBERSON a juste une petite information concernant la séance de l'ARCC qui s'est tenue le 23 mars dernier à Ependes et qui avait pour principal objet les comptes. Les comptes font apparaître un dépassement par rapport au budget de l'ordre de CHF 27'500.-. Ce dépassement est dû principalement au coût d'entretien des installations, en effet, il a fallu remplacer deux surpresseurs qui sont arrivés en fin de vie et un clapet qui s'est cassé. De plus le système de téléalarme a dû être remplacé pour passer à la 4G, la 2G n'étant plus supportée par personne. Mis à part ces petits problèmes techniques, les comptes de fonctionnement sont comparables aux années précédentes. La participation de la commune de Chavornay est de CHF 25'868.-, soit le 15.87% du montant total qui est de CHF 163'026.-. A noter encore que la commune de Belmont n'est pas concernée par les comptes 2021, du fait qu'elle n'est pas encore connectée à la STEP d'Ependes.

Les travaux pour relier Belmont débutent cette semaine et dureront jusqu'à la fin de l'année. Et le dégrilleur pour récolter les gros déchets à l'entrée de la STEP débutera tout prochainement.

AIAE :

Pas de communication.

ORPC :

Pas de communication.

ASAICE :

Mme Michèle OPPLIGER nous donne quelques informations.

Les délégués se sont réunis le 5 avril dernier.

1. Les comptes 2021 montrent que le total des charges est de CHF 4'804'551.00 pour les 5 communes. La facture pour la commune de Chavornay, déduction faite des revenus et subsides, se monte à CHF 2'935'576.-.

Mme OPPLIGER tient à préciser que les comptes respectent le budget et bouclent avec un résultat plus favorable que les prévisions.

2. Le rapport concernant la gestion du Comité de direction durant l'année 2021 n'a suscité aucun commentaire particulier.
3. En vue du développement de notre réseau d'accueil, l'achat d'un logiciel de gestion administrative est nécessaire pour tout ce qui touchera au bon fonctionnement de l'accueil préscolaire, parascolaire et l'accueil en milieu familial. Le coût engendré, déduction faite des subsides FAJE, sera de CHF 129'933.-.
4. Dernier objet validé : un crédit de CHF 107'500.- est accordé pour la mise en place de l'accueil familial de jour (AFJ) qui débutera en août 2022. Ce travail sera effectué par l'Association l'Ile aux Corbeaux.

#### AJOVAL :

M. Yves LEUENBERGER, Municipal, précise qu'il faut savoir qu'avec l'AJOVAL, on travaille toujours à flux tendu, mais ça se détend un petit peu. On met en place l'accueil de jour pour le mois d'août de cette année et une séance aura lieu prochainement concernant la reprise de la garderie « Les petits poucets ».

#### **4. Questions – Pétitions.**

Le bureau du Conseil communal a reçu une interpellation de M. Steve TANNER pour le Groupe GSE/PS/Les Verts. Cette interpellation est soutenue par les groupes PLR et Indépendants et Chavornay Ensemble les Indépendants.

#### **Interpellation :**

Préambule :

*Dans le cadre de l'actuel débat sur l'approvisionnement en électricité de notre pays ainsi que sur l'absolue nécessité de développer massivement et rapidement les énergies renouvelables pour faire face au réchauffement climatique, le groupe GSE/PS/Verts aimerait évoquer ce soir l'énergie photovoltaïque.*

*Cette dernière dispose en effet d'un potentiel considérable et, chose tout à fait particulière pour une énergie aussi complexe que l'électricité, elle peut être produite pratiquement par chacun d'entre nous et cela assez simplement.*

*Elle doit donc constituer un élément central de la politique énergétique de collectivités publiques qui ont à cœur de participer activement aux graves défis énergétiques d'aujourd'hui.*

*Notre commune s'est dotée d'un fonds pour la promotion des énergies renouvelables qui finance, entre autres, la pose de capteurs photovoltaïques. Nous nous en réjouissons et pensons que c'est un choix très judicieux.*

*Questions :*

*Nous aimerions interpeller ce soir la Municipalité sur la situation actuelle de ce fonds ainsi que sur la suite qu'elle entend donner à cet outil de politique énergétique communale.*

*Nos questions sont les suivantes :*

- 1. Comment a évolué ce fonds depuis sa création ? (nombre de demandes, montants, types d'objets subventionnés, etc.)*
- 2. Des projets communaux ont-ils bénéficié des subventions de fonds ?*
- 3. Quelle est la surface totale de capteurs solaires photovoltaïques qui a été subventionnée jusqu'ici et pour quel montant total ?*
- 4. Comment la Municipalité envisage-t-elle de faire évoluer, durant la législature, ce programme de subventionnement ? Serait-elle disposée, s'il devait rencontrer un grand succès, à augmenter la dotation du fonds en modifiant le règlement ?*
- 5. Une évaluation de l'efficacité des subventions a-t-elle été effectuée ? (énergie renouvelable produite par franc de subvention, etc.).*
- 6. La Municipalité connaît-elle l'action Group-il, lancée par la HES\_SO et soutenue par l'Office Fédéral de l'Energie, qui permet aux communes de subventionner de manière plus efficiente les capteurs photovoltaïques ? (Grâce à des commandes groupées, pour une même subvention communale au mètre carré, les prix sont plus intéressants pour les propriétaires et la surface posée est plus importante. Epalinges, par exemple, a mis en œuvre avec succès un tel programme).*

*Nous remercions par avance la Municipalité pour ses réponses et saisissons l'occasion pour l'inviter à étudier l'opportunité de lancer une opération Group-il ou analogue.*

La parole est donnée à la Municipalité.

- 4.1 M. Guillaume ABETEL, Municipal, nous explique qu'il a pris connaissance de ce document. Il faut bien s'imaginer que la Municipalité n'a pas attendu celui-ci pour aller de l'avant. Si certaines personnes d'entre vous ont déjà eu accès au rapport de gestion, dans celui-ci, la Municipalité explique de quelle manière les fonds sont attribués. L'année dernière, le montant de l'attribution de fonds a été dépassé et ce qui correspond à la moitié de la redevance de ce qu'on touche du droit du sol de nos éclairages publics. La Municipalité a fait le choix de suivre constamment l'évolution des dépenses. Cette année à fin avril, le montant des attributions d'à peu près CHF 80'000.- a été dépassé. Oui, la Municipalité travaille sur ce sujet ; oui, elle regarde comment affecter ces fonds, cela a été débattu déjà à trois reprises pour savoir

ce qu'elle va faire de ce fonds. Il faut savoir qu'un règlement, on ne peut pas le changer comme ça, celui-ci doit avoir l'aval du Canton et doit passer devant votre autorité. C'est prévu, mais la Municipalité n'a pas encore pu le faire, mais c'est probablement pour le premier Conseil de septembre.

Il ne va pas maintenant répondre à toutes les questions, c'est prévu pour le prochain Conseil. Il précise encore qu'une bonne partie des réponses aux questions posées se trouve dans le rapport de gestion. Juste, concernant la question ; si la Municipalité a « pioché » dans ce fonds. Il répond que la Municipalité a fait le choix de créer un fonds de réserve de CHF 600'000.- qui sera doté pour équiper dans la mesure du possible, les trois lieux que la commune possède. Nous ne sommes pas sur le marché de l'électricité, donc non conventionné. Nous ne pouvons pas revenir en arrière par rapport à cela. Ça été bénéficiaire sur les dernières années par rapport à l'augmentation de l'électricité, nous avons renouvelé nos contrats au mois de décembre dernier. Le choix a été fait de renouveler sur trois ans. Ces CHF 600'000.- sont prévus pour équiper le collège du Verneret, la STEP et la station de pompage. Il n'est pas sûr de pouvoir équiper la station de pompage, car on est en zone de source. La Municipalité va regarder ce qu'il en est d'autant qu'on est sur la commune d'Orny.

Par rapport à *Group-it*, la Municipalité n'a pas travaillé par rapport à cela, elle n'a pas regardé ce qu'il en était. Il est vrai que la Municipalité a laissé le choix aux personnes de choisir leur fournisseur.

La parole est donnée aux Conseillères et Conseillers.

- 4.2 M. Pierre-Alain AUBERSON dit que la redevance de la Romande Energie n'avait été utilisée qu'à moitié par rapport à l'utilisation du sol. Il demande le montant annuel de la redevance ?

M. ABETEL répond que c'est de l'ordre de CHF 160'000.-. Vu que l'on éteint nos éclairages, qu'on fait attention, chaque année, elle va en diminution.

- 4.3 M. Claude AUBERSON dit qu'on parle de subvention pour chaque propriétaire qui veut mettre des panneaux solaires sur son toit, mais d'après ce qu'il a constaté, ce n'est jamais toute la surface du toit qui est utilisée. Il se demande si la compagnie d'électricité ne pourrait pas louer ou utiliser tout le toit et faire de plus grandes surfaces sur chaque bâtiment qui sont susceptibles d'être utilisés. Est-ce vraiment le particulier qui doit faire cet investissement ou si une compagnie d'électricité pourrait le faire sur des toits qui ne lui appartiennent pas.

M. ABETEL répond que dans l'absolu, ils pourraient le faire, ils le font déjà sur de grandes surfaces, mais pas sur des petits toits. Après, on pourrait avoir des gens qui se groupent pour utiliser leurs toits ensemble. La problématique est que vous ne devez pas traverser un domaine public, c'est ce qui s'est passé avec le collège du Verneret. Aujourd'hui, chacun est libre de faire comme il le désire. La commune avait mis à disposition le toit de la grande salle de Corcelles. Aujourd'hui, l'autoconsommation est favorisée.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. HUSSON constate qu'aucune résolution n'est demandée par le plénum, donc les réponses complémentaires nous parviendront par la Municipalité lors du prochain Conseil.

Nous passons aux questions, la discussion est ouverte.

4.4 M. Christophe COLLAUD , concernant les trajets des bus scolaires, depuis que l'accès au Verneret est plus compliqué. Il ne sait pas s'il peut faire confiance à ses enfants pour leurs interprétations sur ce que font certains chauffeurs et d'autres pas. S'il a bien compris, certains chauffeurs savent comment aller rapidement vers les arrêts et d'autres moins.

Sa question est : est-ce que la Municipalité peut clarifier avec les chauffeurs une manière de fonctionner, afin d'aller directement vers le Verneret ? Est-ce que les bus scolaires ont le droit d'emprunter les chemins de remaniement qui sont interdits à la circulation, ce qu'on comprend ?

M. Dominique VIDMER, Municipal, nous dit qu'au niveau sécurité route, ils sont un peu libres de faire comme ils veulent, mais doivent respecter les panneaux. Il a été mis volontairement la descente depuis Corcelles, sur les chemins AF, sens interdit et sens unique depuis la montée du cimetière. Effectivement, s'ils veulent passer par cette montée pour aller directement sur la route de Corcelles, ils peuvent le faire, mais pas redescendre par là. Après, chaque chauffeur utilise les routes par rapport à la longueur de son bus, car ça ne permet pas de faire tous les contours dans ces chemins et de plus, certains chauffeurs posent des élèves en cours de route. Ils n'ont en tout cas pas le droit d'aller dans les sens interdits et il n'a pas l'impression que cela se soit fait jusqu'à maintenant.

4.5 M. Dominique REYMOND dit qu'il s'agit d'une information à l'intention de la Municipalité.

La Confédération vient de lancer un programme de subventionnement pour les communes qui souhaitent faire des

installations photovoltaïques, donc les communes qui subventionnent la planification d'installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Et deuxièmement, pour le développement de la mobilité électrique. Il pensait par exemple au plan d'affectation communal qui doit être revu, peut-être que le relais mobilité, on pourrait s'en faire payer un petit bout par la Confédération, la subvention va jusqu'à CHF 30'000.-.

- 4.6 M. Yves REYMOND nous explique qu'un habitant de Chavornay lui a signalé la construction d'une cabane sur une parcelle en-dessus des vignes de Corcelles. Il a repéré que c'est la parcelle 3078.

Mme Laurence MARCHAND, Syndique, répond que la plainte est remontée jusqu'à la Municipalité, celle-ci a déjà réagi et l'inspecteur forestier, ainsi que le garde forestier ont été consultés. Il s'agit en effet d'une construction illicite, donc une demande de démolition a été faite. Donc, affaire à suivre.

- 4.7 M. Jérôme CAILLET nous dit que c'est pour rebondir sur ce que M. REYMOND a dit précédemment sur la révision du plan d'affectation. Il aimerait savoir où en est la Municipalité sur ce projet et demande si le Conseil sera tenu au courant régulièrement des décisions prises et la population sera consultée par rapport à cela ?

M. Olivier THIBAUD, Municipal, remercie pour cette question, la Municipalité l'évoquera peut-être dans le cadre de la gestion, mais pour l'heure, notre commune n'est pas tenue de réviser son plan directeur communal jusqu'au 30 juin 2022. Nous ne sommes pas surdoté en surfaces constructives en règle générale, donc nous n'avons pas cette obligation de réviser cela dans ce cadre-là.

La politique de la Municipalité est de permettre le développement harmonieux de notre village, à chacun de construire conformément au règlement actuel. Il va de soit que le Conseil sera informé de toutes évolutions de ce dossier par soucis de transparence d'une part, mais surtout parce que c'est le Conseil qui aura le dernier mot quant à la décision. Dans ce cadre-là, il nous informe qu'il y a deux réflexions, deux plans de quartier qui sont en train d'avancer dans leur mise en œuvre du point de vue administratif. Il est clair que dès que ça avancera, l'autorité du Conseil sera saisie de la problématique. C'est deux plans de quartier qui se situent, l'un dans une zone constructible et l'autre, par rapport à la zone industrielle.

- 4.6 Mme Carine PROTTI revient par rapport à ces travaux de la Grand'Rue. Elle se demandait si ça n'aurait pas été possible d'éviter que ça se chevauche avec les travaux de la route de Corcelles et de

la fermeture de la rue du Verneret. Pour exemple, elle a eu les plaintes de son mari qui a mis 15 mn pour faire ce bout de route.

M. Pascal DESPONDS nous dit que celle-ci, il l'a entendu bien des fois. Oui, merci Mme PROTTI. Vous savez, que l'on a pris du retard à la route de Corcelles, il expliquera plus tard pourquoi. Ces travaux de la Grand'Rue ont été repoussés à deux reprises. Qu'aurait-on pu faire ? Les repousser à cet automne, il sait que ça sème un peu la pagaille, mais votre mari qui part depuis le Verneret, il a été prendre l'autoroute, mais il ne faut pas oublier qu'il y a des routes cantonales. Tout le monde est obnubilé par cette autoroute. Les routes cantonales sont là et souvent toutes aussi rapides. On en a pour cinq semaines environ, ça sera difficile et la route de Corcelles, il ne le promet pas, mais normalement pour fin juillet. Après ça ira beaucoup mieux. Il nous en dira plus lors du préavis de la route de l'Industrie

## **5. Compléments I au budget 2022. Préavis n° 1 – 1/22.**

M. Roger METROZ, président de la Commission des finances, nous donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

5.1 M. Christian HUNZIKER souhaite partager un exemple concret par rapport à ces grands consommateurs. Il tient à féliciter la Municipalité pour la pose de panneaux photovoltaïques sur ces installations, car il est clair que l'électricité produite sur place est celle qu'on n'achètera pas et cela va dans le bon sens. Ce qu'il est possible de faire, il parle de ce qui a été fait à l'hôpital de Morges. Il a été regroupé plusieurs hôpitaux vaudois éligibles 100 KWh pour faire un appel d'offre commun et qui a permis de réduire les coûts auprès de divers prestataires en faisant cet appel d'offre. Voilà, il y a des solutions aussi pour faire pression sur les vendeurs d'électricité.

La discussion est close, nous passons au vote.

### **Le Conseil communal de Chavornay**

- Vu le préavis n° 1 – 1/22 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### **Décide :**

Des compléments au budget 2022 représentant au total une augmentation des charges de CHF 227'480.- sont accordés à la Municipalité.

La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2022	CHF	59'795.00
Variation des charges (augmentation)	CHF	227'480.00
Variation des revenus	CHF	0.00
Excédent de charges selon budget et crédit complémentaire	CHF	287'275.00

**Les compléments I au budget 2022 sont acceptés à l'unanimité.**

**6. Salle de sport I, Foyer et salle polyvalente – Changement de la sonorisation – Demande de crédit. Préavis n° 2 – 1/22.**

M. Steve GRUAZ, rapporteur, nous donne lecture de son rapport.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

**Le Conseil communal de Chavornay**

- Vu le préavis de la Municipalité n° 2 – 1/22 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**Décide :**

1. D'autoriser la Municipalité à procéder au changement de la sonorisation de la salle de sport I, du Foyer et de la salle polyvalente,
2. D'accorder à ce titre un crédit de CHF 83'000.00,
3. De régler ce montant pas la trésorerie courante et de le porter sur un compte au bilan amortissable en 10 ans au maximum.

**Le changement de la sonorisation à la salle de sport I, au Foyer et à la salle polyvalente est accepté à l'unanimité.**

**7. Chavornay – Verneret – Salle de sport I – Rénovation de la toiture plate partie douche/hall d'entrée – Demande de crédit. Préavis n° 7 – 1/22.**

Mme Carine PROTTI, rapportrice, nous donne lecture de son rapport.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

**Le Conseil communal de Chavornay**

- Vu le préavis de la Municipalité n° 7 – 1/22 ;
- Oûi le rapport de la Commission ad hoc ;
- Oûi le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**Décide :**

1. D'autoriser la Municipalité à procéder à la rénovation de l'étanchéité d'une partie de la toiture plate de la salle de sport I ;
2. D'accorder à ce titre un crédit de CHF 75'000.00 ;
3. De régler ce montant pas la trésorerie courante.

**La rénovation de la toiture plate partie douche/hall d'entrée est acceptée à l'unanimité.**

**8. Temple de Chavornay – Changement du chauffage et du tableau électrique – Demande de crédit. Préavis n° 8 – 1/22.**

M. Gilles MOTTAZ, rapporteur, nous donne lecture de son rapport.  
M. MOTTAZ dit qu'il a un complément d'informations, si M. le Président le permet.

M. HUSSON donne son accord.

### Compléments d'informations :

Le rapport a été transmis le 27 avril, dans la matinée à Mme la secrétaire du Conseil. Le même soir, M. HUSSON, Président du Conseil, l'informe que la conclusion telle que proposée par la Commission ne peut pas être validée telle que présentée, en effet, selon l'art. 45 du règlement du Conseil dit que ça doit être soit accepté, soit renvoi pour nouvelle étude ou bien le rejet.

Suite à ceci, après consultation auprès des membres de la Commission, la proposition est faite à Mme Océane AUZEPY, Municipale, de retirer le point 8 de l'ordre du jour. La proposition est acceptée et confirmée le jeudi 28 avril dans la soirée, dans un premier temps. Mardi 3 mai, retournement de situation, où on apprend que la Municipalité veut maintenir ce point 8 à l'ordre du jour. Donc la Commission pense qu'il est judicieux de ne pas se précipiter et de voir si d'autres alternatives sont envisageables au vu de la situation actuelle.

Avant d'ouvrir les débats, M. HUSSON, président, tient à préciser que cet article 45 stipule ceci : Lorsqu'il s'agit de l'examen d'un préavis municipal, les commissions en proposent l'acceptation, le renvoi pour une nouvelle étude, le rejet ou la modification rédigée, dans ce dernier cas, sous forme d'amendement.

A entendre les motivations et conclusions de la Commission, il en déduit que celle-ci tendrait à proposer le rejet de ce préavis aux membres du Conseil.

La discussion est ouverte.

8.1 Mme Océane AUZEPY-RENARD rebondit sur les questions de la Commission. Comme le Conseil l'a vu, le chauffage d'un temple est un sujet épineux, en sachant que le bâtiment est classé, tout comme les jardins, comme les arbres. Nos moyens sont limités, ils sont dictés par l'architecte cantonal, les monuments historiques, par le Service de l'Energie. Donc on peut avoir tous de bonnes idées, lorsqu'on entend la pompe à chaleur, les panneaux rayonnants etc., malheureusement, on est vraiment limité.

Quand vous parlez d'une PAC extérieure, étant donné le volume extérieur du bâtiment, ça voudrait dire qu'il faudrait 3 à 5 PACS en extérieur. En sachant que pour le chauffage à gaz qui est souhaité, nous avons un cabanon de 2m sur 2 et que les monuments historiques estiment ce bâtiment déjà trop grand. Donc, imaginez 3 à 5 PACS dans les jardins, où peut-on les mettre sans dénaturer le bâtiment ?

#### Panneaux rayonnants :

Les panneaux rayonnants que l'on met au plafond, les monuments historiques les rejettent parce que ce n'est pas esthétiques. En plus, étant donné la configuration du bâtiment, il n'y a aucun endroit où les accrocher.

#### Le solaire :

Comme c'est un bâtiment historique, on ne peut pas en installer, ni même les voisins proches de ce bâtiment.

Pellets bois :

Ça pourrait être une solution, mais où stocker ces pellets en sachant déjà que le cabanon est trop grand. Ensuite se pose le problème de cheminée et d'évacuation des fumées.

Chauffage au sol :

Par quel moyen ? Par une pompe à chaleur. Le problème est que le sol n'est pas assez grand pour couvrir convenablement la température. Et l'électricité, c'est interdit pas le service de l'Energie.

Donc le thermicien et l'architecte choisis par la Municipalité ne se connaissaient pas et ont décidé d'installer le gaz, parce que c'est la seule solution que nous ayons.

- 8.2 M. Christian HUNZIKER nous dit qu'il est vrai que dans ce cas de figure s'il y avait un concept énergétique qui était posé, il dirait que depuis un certain temps on chaufferait l'église avec un chauffage à distance, avec des plaquettes, car la commune dispose d'énormément de bois sur le nord de sa commune, avec Corcelles notamment qui a le plus de surface de bois dans la région. Cependant pour lui, si le gaz passe, il ne sait pas dans quelles mesures on pourrait ajouter une conduite de chauffage à distance entre le temple et les futures connexions qui viendraient dans les rues, il imagine, du chauffage à distance. Il imagine le gaz pour du court ou moyen terme, mais pas sur le long terme afin qu'on puisse sortir de ces énergies fossiles.

Mme AUZEPY-RENARD répond que c'est une solution que l'on peut envisager.

- 8.3 Mme Inès SANCHO-DUPRAZ comprend tout à fait les explications qui ont été données par Mme AUZEPY-RENARD, à savoir, un certain nombre de contraintes de toutes sortes de lois qui sont autour de ce bâtiment. Tout de même, pour faire bouger les choses, parfois, il faut savoir dire non. Alors, elle ne sait pas quand les bâtiments historiques ont pris les décisions qu'ils ont pris, quasiment de nous forcer au gaz. Elle pense que dans toutes sortes de projets, il existe ce qui s'appelle des dérogations et celles-ci sont données parfois parce qu'il y a des circonstances particulières. Elle dit qu'aujourd'hui, par rapport au choix du gaz, on est dans une circonstance particulière depuis quelques semaines. Elle pense qu'un rejet par le Conseil de ce projet donnerait un poids pour retourner vers les monuments historiques et leur demander de reconsidérer et nous donner la possibilité de réfléchir différemment. C'est sa position, ce n'est pas pour rejeter le projet de la Municipalité, c'est pour donner un argument face aux monuments historiques, pour leur dire que le contexte a changé, leur dire que

parfois faire une pesée d'intérêt et de changer leur position en dérogeant.

M. Dominique VIDMER, Municipal, nous rend attentif que c'est un bâtiment classé 1, ça veut dire que c'est au niveau cantonal et fédéral. Ce qui veut dire qu'une acceptation doit passer au niveau cantonal et fédéral. Alors il précise tout de suite que dire non au niveau du fédéral, et les embêter, ils « s'en foutent » complètement. Il pense que l'on ne doit pas utiliser ce moyen pour essayer de faire une pression, parce que l'on n'aura pas. La pression, aujourd'hui, on l'a partout car il y a la guerre. Effectivement, on peut très bien faire un courrier en expliquant qu'il y a un souci et qu'on pourrait changer des choses, mais le fait d'écrire au Canton et à la Confédération pour leur demander de changer la loi qui, il nous le rappelle, doit passer au Parlement fédéral, on n'aura pas de chauffage cet hiver pour notre église. Aujourd'hui, on en est là, on doit valider les entreprises qui, elles, doivent préparer cela, on doit faire ces travaux pour avoir du chauffage cet hiver. Aujourd'hui, on ne vote pas cela pour faire pression, car on n'aura pas de chauffage. La Municipalité ne reviendra pas au mois de juin, ni en septembre avec un préavis, car elle n'aura pas de réponse et il sera trop tard pour faire les travaux en octobre ou novembre pour que ça fonctionne cet hiver.

Oui, pour l'idée de faire une lettre de mécontentement, mais faire un blocus pour avoir ce retour n'est pas une bonne idée. N'oubliez que c'est un bâtiment classé 1, alors il est clair qu'il y a d'autres exemples dans d'autres églises où peut-être, ils ont pu mettre 2 à 3 radiateurs ou différentes choses, mais là vraiment c'est bloqué. Partir provisoirement avec cela, on est mieux que de rien faire et faire tout l'hiver prochain avec des souffleurs électriques. C'est la solution d'aujourd'hui, après l'avenir nous dira ce qu'on peut faire ensuite.

Mme la Syndique nous informe que c'est un point de discussion qui est ressorti lors de l'assemblée des Syndics. Nous ne sommes pas la seule commune à avoir ce genre de difficultés. Les bâtiments communaux, typiquement les églises sont des bâtiments anciens, souvent il faut les rénover. D'autres communes sont exactement dans la même difficulté que nous. Ce point a été débattu en présence de Mme LUISIER et il en est ressorti que celle-ci allait remonter ces difficultés. C'est une question récurrente et donc, ça sera débattu plus haut. Mais pas aujourd'hui, vous pouvez bien vous en rendre compte, ça prend du temps pour les discussions, pour que les décisions soient prises et comme le disait son collègue, ça va jusqu'au niveau fédéral.

- 8.4 M. Marc KUNZE est bien conscient que le gaz ne fait pas rêver, ça émet du CO2 et les prix sont à la hausse. Ce qu'il entend de la part de la Municipalité, l'a convaincu par ces arguments. Oui, c'est un bâtiment classé, oui, toutes les solutions ont été vraisemblablement

envisagées. A titre personnel, il propose d'accepter ce projet qui est le moins mauvais. Il invite la Municipalité à ne plus perdre de temps avec cela et à investir dans l'énergie des autres bâtiments communaux, STEP, collège etc., pour aller de l'avant avec des solutions photovoltaïques.

- 8.5 M. Steve TANNER demande s'il a été évoqué de faire un chauffage à distance communal parce qu'il y a pas mal de bâtiments. Est-ce que cela a été sérieusement étudié, parce qu'on voit qu'au coup par coup, on risque de dépasser une solution qui ne serait plus pérenne.

M.DESPONDS, concernant le chauffage à distance, dit qu'on va en faire un au Verneret. On va chauffer tous les bâtiments communaux dans ce coin. Imaginez faire un chauffage central ici, mais où ? Il a l'impression que la Commission a le sentiment que la Municipalité n'a pas étudié cet objet. Oui, ça été fait, ça fait deux ans que la Municipalité est sur ce dossier, déjà l'ancien Syndic et l'ancienne Municipalité avait étudié ce dossier. D'ailleurs, les deux experts étaient convaincus que c'est la moins mauvaise solution. Bien sûr, personne ne veut le gaz, mais il faut être réactif, on ne va pas chauffer la semaine d'avant pour un culte qui se fait le dimanche, donc ça se limite au jour d'avant, la chauffe et on éteint tout de suite après. Il nous invite à aller de l'avant, il nous le faut pour cet hiver.

Mme AUZEPY-RENARD précise qu'il y a eu divers échanges avec les monuments historiques. La dernière fois, ils sont venus sur place le 14 avril, donc la guerre en Ukraine était déjà là. Leurs positions n'ont pas changé.

- 8.6 M. Christophe COLLAUD s'étonne qu'il n'y aie rien sur l'isolation, on nous a répondu que ça avait été refusé au niveau du Canton. Il lui semble aberrant d'investir sur un système de chauffage sans pouvoir un minimum isoler. Il ne parle même pas de l'isolation du toit du temple, il parle uniquement de la sacristie qui est ouverte sur le clocher, celui-ci n'a pas de fenêtre et entre la sacristie et l'église, il y a un simple vitrage un peu fendillé qui laisse passer l'air. Il pense qu'on pourrait même juste mettre une planche pour empêcher l'air de passer. Il pense qu'il y a des choses à faire avant de penser à un système de chauffage, ce bâtiment perd tellement de chaleur.

Mme AUZEPY-RENARD précise que l'isolation a été réfléchi, mais voilà, on ne peut pas isoler l'enveloppe. Donc, la porte d'entrée va être réparée, une trappe va être créée en haut de la sacristie pour isoler. Après une planche, pourquoi pas, mais ce qu'on peut faire en matière d'isolation est déjà prévu et c'est dans le préavis.

- 8.7 Mme Aline BAÛ demande si lors de la visite des monuments historiques, avez-vous pris en considération un suivi archéologique et/ou une éventuelle fouille du préau, vu qu'il y a des tranchées de

gaz qui vont être faites, ainsi que l'introduction de l'église. Est-ce que le budget des divers imprévus a été estimé correctement ?

Selon le conservateur du patrimoine responsable du Jura Nord Vaudois, l'estimation est très difficile, autant pour le budget que pour le contenu de préau.

Mme AUZEPY-RENARD précise qu'il y a un budget pour les fouilles, le thermicien, conscient du terrain, s'est rendu sur place avec l'entreprise qui va exécuter les travaux et c'est pour cette raison que l'on a un divers et imprévus qui est un peu plus important. Pour rappel, il sera évité de passer aux endroits litigieux, on ne vient pas depuis En Couvalau, mais depuis la route de derrière, donc la zone où il y a le plus d'ossements sera évitée.

- 8.8 M. Fabrice VUILLENS n'est pas spécialiste en chauffage, mais quand on décortique un peu le prix du chauffage, on a toute l'installation qui permet d'amener la chaleur dans le bâtiment qui est la plus grosse partie du prix et puis, il y a la chaudière, qui, là, malheureusement est au gaz. >Finalement, cette chaudière, sur un coût de CHF 200'000.- à 300'000.- qui est là, la chaudière, c'est quelque chose comme CHF 20'000.-. Cette chaudière-là, la technologie ou un raccordement permet de l'enlever et on vient avec une autre source de chaleur qui est meilleure, on n'aura pas perdu les CHF 200'000.- et quelques milles francs, mais uniquement ces CHF 20'000.- et le coût global est principalement tout ce système de chauffage. On discute beaucoup sur la source d'approvisionnement en énergie, mais qui est une toute petite partie de cet investissement, le reste de l'investissement est pérenne et on va pouvoir le réutiliser pour une autre source énergétique.

La discussion est close, nous passons au vote.

### **Le Conseil communal de Chavornay**

- Vu le préavis de la Municipalité n° 8 – 1/22 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### **Décide :**

1. D'autoriser la Municipalité à procéder au changement de l'installation de chauffage du Temple de Chavornay ;
2. D'accorder à ce titre un crédit de CHF 273'000.00 ;
3. De régler ce montant pas la trésorerie courante. Il fera l'objet d'un compte au bilan amortissable en 20 ans.

**Le changement du chauffage et du tableau électrique du Temple de Chavornay est accepté par 33 oui avec 13 avis contraires et 6 abstentions.**

**9. Chavornay – Rue de l’Industrie – Réfection d’un tronçon de chaussée, remplacement de la conduite d’eau potable et d’une borne hydrante – Demande de crédit. Préavis n° 5 – 1/22.**

M. Pierre-Alain AUBERSON, rapporteur, nous donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

9.1 M. Pascal DESPONDS, municipal, nous donne quelques informations sur le tronçon routier entre la jonction autoroutière et notre zone industrielle.

Tout d’abord, les travaux en cours sur la Route de Corcelles. C’est un chantier très difficile dû au fort trafic rencontré. Des phases de chantier très courtes, plus nombreuses afin de limiter des encolonnements démesurés, notamment sur l’autoroute. Il en découle un grand mécontentement des riverains et de toute la population. Un coût de 3 millions, sans oublier d’ajouter les 4 millions dépensés pour la pose de parois anti-bruit.

Le giratoire est en état de délabrement avancé. Et refaire un giratoire n’est de loin pas une sinécure. Il faudra travailler par demi-anneau. Mais comment ? Les semi-remorques et camions remorques ne passent pas en demi-anneau. Il faudra démonter les îlots et faire déborder la zone des travaux sur les chaussées d’entrée ou de sortie du giratoire. C’est compliqué, de grosses pénalités sur le trafic sont prévisibles.

Il poursuit en direction du pont CFF, le traverse et trouve une chaussée fortement altérée avec des fissures, notamment au croisement avec la route de l’Industrie. Le fait de tourner à gauche engendre un effort de frottement, de « ripage » qui vient dégrader la chaussée. Zone de cette route à refaire prochainement.

Ensuite le passage à niveau Travsy, également défectueux. Ce passage a été refait il y a quelques années.

Après avoir traversé ce passage à niveau, si vous regardez bien, vous constaterez que des sillons se sont formés sur les deux voies de circulation. C’est clairement le fait du fort tonnage y roulant, les 40 tonnes « y transitant à l’aller et au retour ».

« Y transitant à l’aller et au retour ! » Voilà la clé du problème que nous vivons.

Les camions qui viennent déposer ou charger de la marchandise transformée apportent et participent à la création de valeur. Mais

celui qui reprend la route en sens inverse dans le même état qu'il y est arrivé n'a pas de raison plausible d'y être venu.

Il y a environ 5 ans, la Municipalité d'alors avait rencontré une délégation du service des douanes suisses ainsi que certains transitaires. L'objectif était de tenter de comprendre et de réduire cette nuisance de trafic lourd. Pour y avoir participé, il nous a clairement été dit que l'avenir était d'exécuter ces contrôles douaniers sur des sites de déchargement finaux, à destination.

L'autre idée, qui nous a été dite, était de créer des centres de dédouanement sur les grands axes de transit, de cette manière les camions seraient obligés d'interrompre leur itinéraire.

Il constate que rien n'a été fait, que ce trafic ne cesse d'augmenter et qu'il continue à partager le village de Chavornay en deux.

De plus, sur le plan éthique, le développement durable, cette déviation de camions qui a pour but unique d'obtenir un tampon, d'un « stempel » « bon pour la Suisse » est en inadéquation totale avec ce qui devrait être fait afin de diminuer l'émission de Co2.

La Confédération, donneuse de leçons, doit revoir ses processus de dédouanement, ils sont totalement obsolètes, illogiques et plus en phase avec notre temps.

Nos élus nationaux seraient bien inspirés de se saisir de cette situation.

En finalité, nous sommes confrontés à un trafic anormal, qui n'est plus acceptable et qui doit être impérativement diminué. Les services douaniers doivent également contribuer au « meilleur être » de notre population, à la lutte contre les nuisances sonores et à l'abaissement d'émission de gaz à effet de serre.

N'y voyez pas un procès aux transporteurs ou camionneurs et surtout pas aux chauffeurs, mais bel et bien à l'organisation douanière.

La discussion est close.

### **Le Conseil communal de Chavornay**

- Vu le préavis de la Municipalité n° 5 – 1/22 ;
- Oui le rapport de la Commission ad hoc ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### **Décide :**

1. D'autoriser la Municipalité à procéder à la réfection d'un tronçon de chaussée et du remplacement de la conduite d'eau potable ainsi que d'une borne hydrante. Ces travaux sont situés sur la rue de l'Industrie à Chavornay, dans la zone d'intersection avec les rues de la Thiole et du Château, et accorder à ce titre un crédit de CHF 298'000.00 TTC,

2. De financer cette dépense par la trésorerie courante et de la porter sur un compte au bilan amortissable en 30 ans pour la partie « routes » et d'un prélèvement sur le compte au bilan 9280.4 « Prélèvement spéciaux et réserve d'eau » pour la partie conduite d'eau et borne hydrante.

**La réfection d'un tronçon de chaussée et le remplacement de la conduite d'eau potable et d'une borne hydrante à la rue de l'Industrie sont acceptés par 51 voix avec 1 abstention.**

Nous sommes arrivés au terme de cette séance du Conseil, avant de passer la parole à notre secrétaire, M. HUSSON invite les membres du bureau à venir au perchoir à la fin de ce Conseil.

Après le contre-appel, la séance est close à 21h25.

Le président :



Alain HUSSON



La secrétaire :



M-C. SCHNEITER